

Jean-Baptiste André Godin à Guillaume Ernest Cresson, 11 août 1874

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (15)

Collation2 p. (256r, 257v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Guillaume Ernest Cresson, 11 août 1874, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 11/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47877>

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[11 août 1874](#)

Lieu de rédactionLaon (Aisne)

Destinataire[Cresson, Guillaume Ernest \(1824-1902\)](#)

Lieu de destination41, rue du Sentier, Paris

Description

Résumé Sur l'autorisation d'ouverture des écoles du Familistère. Larue a informé Godin que l'audience du procès des institutrices était prévue le 19 août 1874 et que seul Cresson pouvait demander une nouvelle remise au président avec des chances de succès. Godin envisage deux possibilités : donner lui-même des explications au tribunal pour essayer d'atténuer la condamnation, ou y aller assisté du talent de Cresson et tirer tout le parti possible de l'audience. Dans ce cas, écrit Godin, il faut que l'audience soit sténographiée et publiée dans les journaux. Godin estime que le procès est une belle occasion pour démontrer les mérites de la liberté de l'enseignement et les inconvénients des restrictions et des réglementations. Godin demande à Cresson s'il sera présent le 19 août et se fera accompagner d'un sténographe.

Support La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

Mots-clés

[Éducation](#), [Idées politiques](#), [Périodiques](#), [Procédure \(droit\)](#)

Lieux cités

- [Amiens \(Somme\)](#)
- [Guise \(Aisne\)](#)
- [Vervins \(Aisne\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 07/07/2023

Dernière modification le 18/09/2023

Paris le 11 Août 1874.

Cher Monsieur Cesaray,

Dès que mon retour de Né-
maux j'ai été indisposé et n'a-
pporté de n'occuper de mes
affaires. C'est seulement aujourd'
hui que j'ai pu faire un
premier examen de ce qui est
possible dans le procès de
mes constitutions.

Le Vénard, M. Laroche mon
avocé m'a dit que l'audience
était fixée au 19 de ce mois,
et qu'il était difficile d'obtenir
une nouvelle remise, que
nous seul pourrions la demander
à une quelconque échance de
succès au Président. En
l'état, il me faut donc envisa-
gger que l'appel de l'affaire
soit avoir lieu le 19.

Deux moyens se présentent à
moi : ou je dois aller ce soir-là
depuis moi-même quelques
explications au théâtre pour
donner le moins d'importance
possible à l'affaire, afin d'évo-
uer la condamnation ;

ou je serais assisté de notre
talent, et alors il faut tenir
tout le parti possible de cette
audience. Il faut qu'elle soit
sténographiée et publiée dans
les journaux. C'est pour cela
que je suis ici : ce concours de
la presse nous est assuré.

Permettez-moi de vous dire
que vous auriez dans cette affaire
un beau rôle à remplir. Jamais
plus belle occasion ne peut se
présenter pour démontrer les
mérites de la Chambre de député
généralement, et les inconveniens

des restrictions et des réglementations anti-libérales.

Quand un procès serait perdu, il n'en resterait pas moins un document qui débouchait la grande question de l'Instruction publique, et qui servirait un jour à l'élaboration de la loi à faire sur ce sujet. Cela me constate des erreurs que l'administration me crée.

Le temps presse, dites-moi si je puis compter sur vous le 19, et si vous nous chargez du soin de nous faire accompagner d'un sténographe, car ce n'est pas facile pour moi de me faire à qui m'adresse avec vérité. Vous me avez proposé

de faire défaut et d'aller plaider à Laval, je crois que ce serait perdre en grande partie le bénéfice de la procédure.

Veuillez m'écrire à Guise et agréez mes meilleures salutations

Godin

Je vous enverrai le dossier aussitôt notre réponse.